

Date d'adhésion :

Catégories de membre

Veillez cocher la catégorie de membre vous concernant.

- Membre individuel** : Toute personne de dix-huit (18) ans et plus intéressée à souscrire aux buts de la Corporation en respectant les conditions mentionnées au verso peut devenir membre.
- Membre honoraire** : Toute personne nommée par le conseil d'administration qui aura rendu service par son travail ou ses dons et qui respecte les conditions mentionnées au verso.
- Membre associé** : Toute personne, désignée par le conseil d'administration de leur organisme ou corporation, pour représenter un organisme public, parapublic ou une corporation sans but lucratif et qui respecte les conditions mentionnées au verso⁽¹⁾.

Organisme :

Personne déléguée par l'organisme :

Coordonnées du membre

Prénom et nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone maison :

Téléphone travail :

Courriel :

(1) Les membres associés doivent être représentés par une personne qu'ils désignent au moyen d'une résolution du conseil d'administration de leur organisme ou de leur corporation, comportant une procuration à cette fin. Le membre associé doit indiquer la nature des activités de l'organisme qu'il représente ainsi que la composition de son conseil d'administration.

Je désire devenir bénévole : oui non

Si vous avez répondu oui à la section précédente, voici une liste des secteurs d'activités pour lesquels nous vous sollicitons, veuillez cocher la ou les case(s) selon vos intérêts:

- Témoigner de votre expérience comme participant à l'un des programmes auprès de la population ou des médias.
- Participer à des actions de mobilisation.
- Siéger au sein du conseil d'administration.
- Autres :

Conditions d'admission pour devenir membre

Sera éligible, toute personne, physique ou morale, désirant travailler aux objectifs poursuivis par Accord Mauricie. Cette personne devra faire une demande écrite adressée au secrétaire du conseil d'administration et les administrateurs accepteront ou refuseront ladite demande. Les conditions d'admission d'un membre sont les suivantes :

- Être majeur;
- Partager les mêmes buts, objectifs et philosophie que la Corporation;
- S'engager à respecter les règlements de la Corporation;
- Être admis par le conseil d'administration;
- Ne pas être une personne rémunérée par la Corporation;
- Ne pas être le conjoint d'une personne rémunérée par la Corporation;
- Satisfaire à toute autre condition que peut décréter le conseil d'administration par voie de règlement.

Information supplémentaire pour les bénévoles

Accord Mauricie est à la recherche de personnes bénévoles désirant s'impliquer au sein de son organisme. Le bénévolat aura lieu selon l'horaire établi entre le bénévole et la direction et selon la disponibilité de ceux-ci. Ces activités seront « sur appel » : les bénévoles recrutés seront contactés selon les besoins de façon régulière ou ponctuelle selon les disponibilités de celui-ci.